

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE
COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

Convocation du 11 avril 2019 – Transmise le 11 avril 2019 – Affichée le 11 avril 2019

* * * * *

- - - - -

L'an deux mil dix-neuf, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M., BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., MAIMBOURG S., PIEFORT D., LALANDE B., NICOLLE S., LAUZEL N., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M-F. (à partir du point n° 3).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M-N TUGAS (pouvoir à Madame Céline BRIAUD), J-P BOURDELAUD (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), D. DEFAYE (pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), J. TACHDJIAN-GERVAIS (pouvoir à Madame Nathalie LAUZEL), F-X CAILLET (pouvoir à Madame M-F GRUEL).

Absentes : E. GLEIZES-NOCENTINI, A-L. PERRAULT

Madame Nathalie LAUZEL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE150420191 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Elisabeth DIEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	15	Mr P. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote (pouvoir de Monsieur Didier DEFAYE)
Contre	2	Madame R. LATHIERE-JOLY (pouvoir de Madame Janique CRIARD-HERAUD)
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	311 047,91	0	0	177 416,83	311 047,91	177 416,83
Opérations de l'exercice	1 407 234,97	1 336 531,42	3 237 749,76	3 664 575,32	4 644 984,73	5 001 106,74
TOTAUX	1 718 282,88	1 336 531,42	3 237 749,76	3 841 992,15	4 956 032,64	5 178 523,57
Résultats de clôture	381 751,46	0	0	0	0	222 490,93
Restes à réaliser	1 100 066,14	970 565,44	0	0	1 100 066,14	970 565,44
TOTAUX CUMULES	2 818 349,02	2 307 096,86	3 237 749,76	3 841 992,15	6 056 098,78	6 149 089,01
RESULTATS DEFINITIFS	511 252,16			604 242,39		92 990,23

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE150420192 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE150420193 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **604 242,39 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	
Contre	4	Mmes R. LATHIERE-JOLY (pouvoir de Madame Janique CRIARD-HERAUD) et M-F GRUEL (pouvoir de Monsieur F-X CAILLET)
Abstention		
Vote	Majorité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	426 825,56 €
Un excédent reporté de :	177 416,83 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	604 242,39 €
Un déficit d'investissement de :	381 751,46 €
Un déficit des restes à réaliser de :	129 500,70 €
Soit un besoin de financement de :	511 252,16 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :	

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 EXCEDENT	604 242,39 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	511 252,16 €
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	92 990,23 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	381 751,46 €

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE – DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-11 et suivants, L 2312-1, L 2331-3 et suivants,

Vu l'Etat fiscal n° 1259 portant notification des bases des taxes directes locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- **DECIDE** de reconduire les taux votés en 2018, comme ci-dessous rappelés.

TAXES	Taux VOTES	BASES D'IMPOSITION 2019	PRODUIT FISCAL CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	17,31 %	3 227 000	558 594
Taxe Foncière (bâti)	26,21 %	2 962 000	776 340
Taxe Foncière (non bâti)	47,09 %	69 600	32 775
Cotisation Foncière des Entreprises	23,05 %	611 400	140 928
TOTAL DU PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES			1 508 637

- **PRECISE** que les produits des taxes directes locales sont inscrits à l'article 7311 du budget primitif 2019.

DELIBERATION n° 017240DE150420195 : MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT POUR L'OPERATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE DE MONTENDRE :

Par délibération n° 017240DE110420186 en date du 11 avril 2018, l'opération n° 235 Amélioration énergétique de la Salle Municipale de Montendre étant programmée sur une période de 3 années, le Conseil Municipal avait adopté une autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) pour ce projet.

Il est nécessaire d'actualiser cette AP/CP, au vu des dépenses réalisées sur l'exercice 2018, du nouveau calendrier prévisionnel de réalisation des dépenses liées à cette opération, de son montant prévisionnel ainsi que des taux de subvention prévisibles.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP relative à l'opération d'amélioration énergétique de la Salle municipale de Montendre sur la base des montants de travaux, de subvention et de prise en charge par la Commune suivants :

Synthèse des travaux sur 3 ans	Montant HT maîtrise d'œuvre incluse	Montant TTC maîtrise d'œuvre incluse	TVA (a)	Subventions (59,39 % du montant HT)	Reste à charge HT (b)	Part HT et TVA à la charge de la Commune (a+b)
2018	7 550 €	9 060 €	1 510 €	328 315,00 €	- 320 765 €	- 319 255,00 €
2019	231 901,21 €	278 281,45 €	46 380,24 €	320 765,00 €	- 88 863,79 €	- 42 033,55 €
2020	933 048,79 €	1 119 658,55 €	186 609,76 €	456 988,76 €	476 060,00 €	289 450,24 €
TOTAL	1 172 500,00 €	1 407 000,00 €	234 500,00 €	696 440,00 €	476 060,00 €	710 560,00 €

Conformément aux dispositions suscitées du Code Général des Collectivités Territoriales et au regard de la durée estimée de l'opération, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement suivante :

Projet	Opération	AP /TOTAL Opération TTC
Réhabilitation de la Salle Municipale	OP 235 Amélioration énergétique salle municipale de Montendre	1 407 000,00 €

CP/ Crédit budgétaire	2018	2019	2020
Dépenses prévisionnelles	9 060 €	278 281,45 €	1 119 658,55 €

CP/ Crédit budgétaire	2018	2019	2020
FCTVA		1 510 €	46 380,24 €
Subventions attendues	328 315 €	320 765 €	412 118,55 €
Solde Commune de Montendre	- 319 255 €	- 43 993,55 €	661 159,76 €

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte l'autorisation de programme/ crédit de paiement relative aux travaux de réhabilitation de la salle municipale de Montendre décrite ci-dessus ;
- Autorise le Maire à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- Précise que les crédits de paiement de 2019 sont inscrits au budget 2019 sur l'opération concernée ;
- Autorise le Maire à entreprendre toute démarche et de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION n° 017240DE150420196 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	
Contre	4	Mmes R. LATHIERE-JOLY (pouvoir de Madame Janique CRIARD-IIERAUD) et M-F GRUEL (pouvoir de Monsieur F-X CAILLET)
Abstention		
Vote	Majorité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement :

Dépenses : 1 871 163,95 €

Recettes : 2 000 664,85 €

Fonctionnement :

Dépenses : 3 843 897,23 €

Recettes : 3 843 897,23 €

Pour rappel, total budget 2019 :

Investissement

Dépenses : 2 971 230,09 € (dont 1 100 066,14 € de RAR)

Recettes : 2 971 230,09 € (dont 970 565,44 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 843 897,23 €

Recettes : 3 843 897,23 €

DELIBERATION n° 017240DE150420197 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Elisabeth DIEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du lotissement du Pontignac, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions	2	Mr P. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote (pouvoir de Monsieur Didier DEFAYE)
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Pontignac, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	13 182,82		0,70	0	13 183,52	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	13 182,82	0	0,70	0	13 183,52	0
Résultats de clôture	13 182,82		0,70		13 183,52	0

Restes à réaliser	0	0			
TOTAUX CUMULES	13 182,82		0.70		13 183,52
RESULTATS DEFINITIFS	13 182,82		0,70		13 183,52

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE150420198 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE150420199 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0,70 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	
Un excédent reporté de :	0,70 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,70 €
Un déficit d'investissement de :	13 182,82 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	13 182,82 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 DEFICIT	0,70 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation au déficit reporté (report à nouveau débiteur) (ligne 002)	0,70 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	13 182,82 €

DELIBERATION n° 017240DE1504201910 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2019 :**

Investissement :

Dépenses 13 182,82 €

Recettes : 13 182,82 €

Fonctionnement :

Dépenses : 13 184,52 €

Recettes : 13 184,52 €

DELIBERATION n° 017240DE1504201911 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Elisabeth DIEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du lotissement du Clos de la Mauve, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions	2	Mr P. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote (pouvoir de Monsieur Didier DEFAYE)
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Clos de la Mauve, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	99 769,89	0	0	116 212,75	99 769,89	116 212,75
Opérations de l'exercice	73 837,39	99 769,89	99 769,89	99 769,89	173 607,28	199 539,78
TOTAUX	173 607,28	99 769,89	99 769,89	215 982,64	273 377,17	315 752,53
Résultats de clôture	73 837,39			116 212,75		42 375,36
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	173 607,28	99 769,89	99 769,89	215 982,64	273 377,17	315 752,53
RESULTATS DEFINITIFS	73 837,39			116 212,75		42 375,36

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE1504201912 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE1504201913 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **116 212,75 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	
Un excédent reporté de :	116 212,75 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	116 212,75 €
Un déficit d'investissement de :	73 837,39 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	73 837,39 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 EXCEDENT	116 212,75 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	73 837,39 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau débiteur) (ligne 002)	42 375,36 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	73 837,39 €

**DELIBERATION n° 017240DE1504201914 ; OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2019 :**

Investissement :

Dépenses : 150 415,71 €

Recettes : 150 415,71 €

Fonctionnement :

Dépenses : 215 791,07 €

Recettes : 215 791,07 €

DELIBERATION n° 017240DE1504201915 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du lotissement Tivoli, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions	2	Mr P. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote (pouvoir de Monsieur Didier DEFAYE)
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement Tivoli, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	338 431,66	0	0,04	0	338 431,70	0
Opérations de l'exercice	341 351,66	338 431,66	341 351,66	341 351,66	682 703,32	679 783,32
TOTAUX	679 783,32	338 431,66	341 351,70	341 351,66	1 021 135,02	679 783,32
Résultats de clôture	341 351,66		0,04		341 351,70	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	679 783,32	338 431,66	341 351,70	341 351,66	1 021 135,02	679 783,32
RESULTATS DEFINITIFS	341 351,66		0,04		341 351,70	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE1504201916 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE1504201917 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du Lotissement Tivoli,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0,04 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un déficit de fonctionnement de :	
Un déficit de fonctionnement reporté de :	0,04 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,04 €
Un déficit d'investissement de :	341 351,66 €
Un déficit des restes à réaliser de :	€
Soit un besoin de financement de :	341 351,66 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 DEFICIT	0,04 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	€
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation au déficit reporté (report à nouveau débiteur) (ligne 002)	0,04 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	341 351,66 €

DELIBERATION n° 017240DE1504201918 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2019 :

Investissement :

Dépenses : 403 353,66 €

Recettes : 403 353,66 €

Fonctionnement :

Dépenses : 466 354,70 €

Recettes : 466 354,70 €

DELIBERATION n° 017240DE1504201919 : OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
A.D.M.R.	2 842	20	1	Monsieur Yves POUJADE sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité

AMICALE CHARDAISE	349	19	1	Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD (pouvoir de Monsieur J-P BOURDELAUD) sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	316	21			Unanimité
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE	240	21			Unanimité
APE LES BANBINS DU RPI	200	21			Unanimité
ARTS MARTIAUX	1 003	21			Unanimité
ASSOCIATION ANCIENS SAPEURS POMPIERS	86	21			Unanimité
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE (UNSS)	190	21			Unanimité
ASSOCIATION A'DONF	950	20	1	Madame Stéphanie MAIMBOURG sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	400	21			Unanimité
ASSOCIATION DAKATCHIZ	143	21			Unanimité
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE	69 037	21			Unanimité
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE (RAM)	7 472	21			Unanimité
CERCLE GENEALOGIQUE	371	21			Unanimité
CHAMBRE DES METIERS	378	21			Unanimité
CHOEUR MONS ANDRONIS	211	21			Unanimité
CLAP MONTENDRE	24 790	21			Unanimité
CLUB DE YOGA ENERGIE II	41	21			Unanimité

COMITE DE JUMELAGE DE SULZ AM NECKAR	475	19	2	Madame Roseline LATHIERE-JOLY (pouvoir de Madame J. CRIARD- HERAUD) sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
COMITE JUMELAGE CANTONAL ONDA	534	19	2	Madame Céline BRIAUD (pouvoir de Madame M-N TUGAS) sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	364	21			Unanimité
DROSERS DE MONTENDRE	400	21			Unanimité
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONTS	230	21			Unanimité
FEDERAT ANCIENS D'ALGERIE (FNACA)	94	21			Unanimité
FOOTBALL CLUB MONTENDRAIS	3 167	21			Unanimité
FORME ET DETENTE	105	21			Unanimité

FOYER RURAL DE VALLET	600	21			Unanimité
GAULE DES JOYEUX MONTENDRAIS	371	21			Unanimité
GOLF CLUB DE MONTENDRE	2 735	21			Unanimité
GROUPEMENT DEVELOPPEMENT CANTONAL	426	21			Unanimité
LA MACHINE A BULLES	1 425	21			Unanimité
LECTURE@MEDIA	475	21			Unanimité
LIGUE CONTRE LE CANCER	130	21			Unanimité
LYRE MONTENDRAISE	900	21			Unanimité
LA MAISON POP	59 626	20	1	Monsieur Didier PIEFORT sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
MAMIE PAPI CLUB	412	21			Unanimité

ASSOC ORPHELINAT ET ŒUVRES MEDAILLES MILITAIRES	64	21			Unanimité
MONTENDRE TRIATHLON	528	21			Unanimité
MOTO-CLUB MONTENDRAIS	707	21			Unanimité
RANDONNEURS DE LA LIVENNE	190	21			Unanimité
ROLLER SPORT MONTENDRAIS	310	21			Unanimité
SERIAL AZIMUT	190	21			Unanimité
TENNIS CLUB	216	21			Unanimité
VIE LIBRE	200	21			Unanimité
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES	183 893 €				

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

DELIBERATION n° 017240DE1504201920 :

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions exceptionnelles aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
A'DONF (Ecole musique)	1 738	20	1	Madame Stéphanie MAIMBOURG sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
A'DONF (Organisation FREE MUSIC)	4 513	20	1	Madame Stéphanie MAIMBOURG sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
AERO CLUB MONTENDRE MARCILLAC (particip brevet d'initiation à l'aéronautique)	200	21			Unanimité
AMICALE DE PETANTQUE (Grand prix de la Ville)	609	21			Unanimité
ASSOC SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE MIXTE (Projet éducatif voyage en Dordogne)	2 700	21			Unanimité

COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE (Projets éducatifs + spectacles)	1 973	20	1	Madame Elisabeth DIEZ sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
FOOTBALL CLUB MONTENDRAIS (participation salaire)	2 140	21			Unanimité
GOLF CLUB (Initiation collège)	3 990	21			Unanimité
LA MACHINE A BULLES (Festival de Théâtre)	1 000	21			Unanimité
LA MAISON POP (accueil centre de loisirs)	20 000	20	1	Monsieur Didier PIEFORT sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
SERIAL AZIMUT (Organisation raid)	810	21			Unanimité
TEAM SENSAS	190	21			Unanimité
TENNIS CLUB (Ecole + participation voyage)	1 284	21			Unanimité
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONTS (Ecole)	570	21			Unanimité

COLLEGE SAMUEL DUMENIEU (Participation voyage du souvenir en Allemagne)	1 000	21			Unanimité
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	42 717 €				

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CAUSE DE CREANCES ETEINTES :

La Trésorerie de Montlieu-La-Garde a reçu notification de la décision du 12/03/2019 de la Commission de la Banque de France de Charente-Maritime d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans la procédure de surendettement de deux redevables auprès de la Collectivité.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes des deux redevables envers la Collectivité pour la somme de 114,40 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur pour cause de créances éteintes ces titres de cantine qui s'élèvent à la somme de 114,40 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- d'accepter l'admission en non-valeur pour créances éteintes détaillée ci-dessus pour un montant de 114,40 €.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 du budget primitif 2019.

DELIBERATION n° 017240DE1504201922 :

OBJET : AUTORISATION ET ADHESION POUR VENTES AUX ENCHERES :

La Commune est propriétaire de nombreux objets ou matériels vétustes et remplacés, non affectés à un usage public. La Commune met au rebut ces matériels divers et variés, dans un souci de recherche de recettes supplémentaires et afin d'assurer une vente en toute transparence, elle souhaite ainsi rendre accessible à tous, les ventes de la collectivité par le biais de la vente aux enchères sur un site dédié.

Cette démarche revêt plusieurs avantages :

- céder, en toute transparence, des objets parfois encombrant dont les services n'ont plus l'utilité,
- créer de nouvelles recettes avec un patrimoine immobilisé et vétuste,
- réduire les rebuts : impact sur le développement durable,
- optimiser les surfaces et /ou volumes de stockage,
- instaurer un nouveau vecteur de communication avec les habitants.

Il existe donc la possibilité de céder ces matériels par l'intermédiaire d'un site internet de vente aux enchères, spécialisé pour le matériel des collectivités territoriales.

Il convient de préciser que l'offre est ouverte à tous, les prix de départ des articles sont fixés par la Commune et dépendent principalement du prix d'achat, de la décote, et de l'état. Le meilleur enchérisseur recevra un courriel lui précisant les modalités de paiement et de retrait du matériel acheté qui est à la charge de l'acheteur.

Le matériel réformé est susceptible de porter sur les familles suivantes :

- matériel des espaces verts,
- matériel de cuisine,
- matériels informatiques,
- mobilier, outillage,
- véhicules...

Le matériel sera retiré sur place par l'acquéreur et sera vendu en l'état.

Après renseignements pris sur les différentes plateformes d'enchères en ligne, il est préconisé de retenir la plateforme de vente aux enchères « WEB ENCHERES » de la Société SAS BEWICK située à Brest.

Le contrat d'adhésion proposé par la Société prévoit un droit d'entrée fixe de 250 € HT pour un an et d'un accompagnement à la première vente de 250 € HT.

L'adhésion est valable pour la durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans. La Société prend un droit d'usage correspondant à un commissionnement de 10 % HT sur le montant remporté des ventes.

La Société assure une personnalisation de la vitrine (mise en page...) ainsi que les démarches administratives (déclaration CNIL, dépôt du nom de domaine...).

En application de la délibération n° 017240DE200920171 du 20 septembre 2017, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire, notamment pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. La vente se réalisera sur cette base, en l'état sans garantie. Au-delà de 4 600 euros, le Conseil Municipal sera compétent pour décider des conditions de vente.

Après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place une procédure de vente aux enchères par internet pour du matériel et objets réformés.

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'adhésion avec « WEB ENCHERES », pour une durée d'un an renouvelable par tacite de reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

DECIDE : que le Conseil Municipal sera compétent pour toute vente supérieure à 4 600 €.

PRECISE : que les recettes seront imputées au chapitre 77 (Produits exceptionnels) article 7788 (Produits exceptionnels divers) du budget,

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire donne compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire pour la période du 21 mars au 10 avril 2019 (annexé au présent compte-rendu).

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la Commune a souscrit à un nouveau service destiné à permettre l'information des habitants de la Commune ou des personnes soucieuses de suivre les actualités de Montendre : l'application panneaupocket. Il s'agit d'une application téléchargeable sur tous les smartphones et qui fonctionne avec un système de message proche de celui du panneau lumineux installé au carrefour entre la Grand'Rue et la RD 730. Cela permettra une meilleure diffusion auprès de la population des informations relatives aux manifestations se déroulant sur son territoire, voire de diffuser des alertes.

Monsieur Bernard LALANDE évoque le drame qui se déroule à Notre Dame de Paris pendant cette séance de Conseil municipal. Il espère que la Commune de Montendre contribuera, lorsqu'elle sera appelée à le faire, à la sauvegarde de cet édifice emblématique de Paris et, plus largement, de la France.

Madame Céline BRIAUD informe le Conseil que, le dimanche 28 avril, de 10h à 18h, se déroulera la 2^e Gratifieria de Montendre, organisée par La Maison Pop sous le Marché couvert.

Monsieur GIRAUDEAU rappelle que la Commune a pu bénéficier de la dotation parlementaire sur un certain nombre de projets en cours de réalisation ou d'achèvement et remercie Bernard LALANDE pour ce soutien.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

Période du 21/03/2019 au 10/04/2019 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

<i>Date</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant total TTC</i>
21/03/2019	LES DELICES DE L'OUEST	Denrées restaurant scolaire.	25,65
21/03/2019	SARL LC LAVAGE	60 Jetons pour lavage des véhicules.	100,00
21/03/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel ateliers.	393,17
21/03/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures Vallet.	0,00
21/03/2019	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Presse bibliothèque Février.	31,00
21/03/2019	SARL PERRAUD Michèle	Pineau vins d'honneur.	230,40
25/03/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures Vallet.	91,10
27/03/2019	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	274,92
27/03/2019	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	673,73
27/03/2019	SCEA DE SAINT GERMAIN	Fourniture Kiwis restaurant scolaire.	85,46
27/03/2019	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	666,54
27/03/2019	TESSIER Philippe	Pain janvier et février restaurant scolaire.	125,28
27/03/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures et petit matériel Chardes.	331,74
27/03/2019	SAS PROMALIN	Achat 2 tables forestières mairie de Chardes.	198,00
27/03/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouches imprimante bibliothèque.	596,99
27/03/2019	EDITIONS JOCATOP	Fournitures scolaires école élémentaire.	242,00
27/03/2019	SASU ADHE PUB	Modification marquage banderole "don du sang".	180,00
27/03/2019	AU SERVICE DU LINGE	Nettoyage écharpe adjoint au maire.	6,40
27/03/2019	LA POSTE - DOT COURRIER POITIERS	Boite postale mairie abonnement annuel.	118,80
03/04/2019	Entreprise BRET Florent	Location échafaudage tour ronde.	5 820,00
04/04/2019	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules du 01 au 15/03/2019.	916,94
04/04/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées restaurant scolaire et vins d'honneur.	102,31
04/04/2019	GAUTHIER Didier	Pain restaurant scolaire du 8/01 au 29/03/2019.	675,00
04/04/2019	LES DELICES DE L'OUEST	Denrées restaurant scolaire.	460,05
04/04/2019	TESSIER Philippe	Denrées réunion Maire Adjoints du 25 mars 2019.	52,87

04/04/2019	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Fourniture et pose rampe d'accès cantine Chardes.	240,00
04/04/2019	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Fourniture et pose porte drapeaux mural mairie Chardes	90,00
04/04/2019	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Visite véhicule Chardes/Vallet.	65,00
04/04/2019	SARL ALBERT	Réparation pompe à chaleur école maternelle.	1 310,69
04/04/2019	SARL ALBERT	Remise en état chauffe eau cuisine village de vacances	800,46
04/04/2019	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	108,97
04/04/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Visites contrôles extincteurs, blocs sécurité et alarmes bâtiments	4 840,00
09/04/2019	MARRAUD SAS	Revêtement sols salle à l'étage local pour Musique	4 039,20
09/04/2019	RESE	Branchement eau salle des fêtes de Vallet.	2 007,18
10/04/2019	ENEDIS	Modification branchement électrique salle des fêtes de Vallet	667,20

Aménagement de la Maison de Service au Public : Lot 8b – Carrelage/Faïence : Travaux complémentaires

SARL BUGEAU – 114 avenue de la Haute Saintonge – 17240 PLASSAC

Montant HT : 7 396,86 €

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Ren onc.	Date départ
06/03/2019	Josiane FERRIE et Patricia RAULT	Me Mathieu CASSOU 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Terrain Aux Chataigniers	AS n°26p	21 A 2 CA	25 000 €	18/03/2019	M. Western BOLANOS RODRIGUEZ et Mme Patricia PINSUTI	X	19/03/2019
20/03/2019	Samuel DEMAISON	Me Carole SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château d'Eau 33920 SAINT-SAVIN	Maison 4 Grand'Rue	AA n°197	64 CA	89 000 €	25/03/2019	Mme Wendy RUFFINEL	X	26/03/2019

22/03/2019	Claude BAUMONT, Marie-France ROBERT et Céline BAUMONT	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 5 rue de Bagatelle	AB n°47	3 A 70 CA	72 000 €	25/03/2019	Joël CHAPELEAU	X	26/03/2019
27/03/2019	Janick DESMOULINS	Me Anne BERNARD- BIGOUIN 50 Avenue d'Aquitaine 24490 LA ROCHE- CHALAI	Maison 11 avenue de Royan	AB n°163	52 CA	56 000 €	02/04/2019	Cyril REMY	X	02/04/2019